



TRACIA'S
TRUST

LES TRAVAILLEURS DE PREMIERE LIGNE :

**DES MANITOBAINS TRAVAILLANT ENSEMBLE
POUR METTRE FIN À L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS**



Tracia's Trust

**Les travailleurs de première ligne :
des Manitobains travaillant ensemble pour mettre
fin à l'exploitation sexuelle des enfants**

Services à la famille et Logement Manitoba

2008



Dédicace à Tracia Owen

Se souvenir. C'est quelque chose auquel de nombreuses personnes commencent à penser lorsqu'elles atteignent un certain moment de la vie. Malheureusement, la vie de Tracia Owen s'est terminée avant qu'elle y soit arrivée. Toutefois, l'héritage de Tracia représente l'idéal de l'altruisme, étant donné les efforts pris pour veiller à prendre soins des enfants, à les protéger et à assurer leur sécurité. Les malheurs qui sont arrivés à Tracia ne devraient jamais être répétés et ce que nous apprenons de l'expérience qu'elle a vécue nous aidera à y veiller. Une peinture murale se trouve sur l'un des murs d'un immeuble du centre-ville de Winnipeg. Cette peinture est un portrait vif, dynamique et coloré de personnes, d'enfants, d'animaux et de vie. Tracia a aidé à la peindre et à créer ces images, une expression d'un monde qui n'existe pas encore pour tous les enfants, un monde où les enfants sont heureux, joyeux et insoucians, comme il se doit. Nous espérons que nous nous souviendrons ainsi de Tracia.

Tracia's Trust

Les travailleurs de première ligne : des Manitobains travaillant ensemble pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants

L'exploitation sexuelle des enfants

L'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes est une préoccupation importante au Manitoba, au Canada et dans le monde entier. Un grand nombre d'enfants et de jeunes ont été victimes d'exploitation sexuelle dans les rues de Winnipeg ainsi que dans des résidences privées et des lieux de consommation de drogues situés dans toute la province.

La plupart des adultes qui participent à l'industrie du sexe déclarent avoir été victimes d'exploitation sexuelle à un très jeune âge, certains même à partir de neuf ans. L'âge auquel les adultes qui participent à l'industrie du sexe ont été victimes d'abus sexuels pour la première fois se situe en moyenne à 13 ou 14 ans.

La majorité des enfants et des jeunes victimes d'exploitation sexuelle sont des filles, toutefois le public est de plus en plus sensibilisé à l'exploitation sexuelle de garçons et de jeunes transgenres. Nous savons ce qui suit :

- Un nombre disproportionné d'enfants victimes d'exploitation sexuelle sont Autochtones, ont eu des démêlés avec le système de protection de l'enfance et ont subi des mauvais traitements dans leur enfance tels que des abus sexuels et des sévices.
- La plupart d'entre eux ont également été sans abri pendant des périodes de temps courtes ou prolongées.

Selon les recherches et leurs antécédents, une fois que les enfants et les jeunes sont sans abri, ils courent immédiatement le risque élevé d'être victimes d'exploitation sexuelle, échangeant des faveurs sexuelles contre des nécessités comme les aliments et le logement.

Les recherches font ressortir la complexité des facteurs sous-jacents qui contribuent à la vulnérabilité des enfants et des jeunes à l'exploitation sexuelle, dont les suivants : la pauvreté, le racisme, la colonisation, l'héritage des écoles résidentielles, l'isolement social et culturel, la marginalisation, la pression des camarades, les mauvais traitements ou les événements traumatisants antérieurs, la discrimination fondée sur le sexe, les problèmes médicaux comme les troubles mentaux, neurologiques ou de développement, les lacunes des réseaux, les services inaccessibles et d'autres inégalités sociales et financières.

Ces facteurs à leur tour rendent les enfants et les jeunes vulnérables à d'autres problèmes comme les suivants : la violence, les agressions sexuelles, les homicides, les infections transmissibles sexuellement, la participation à une bande de rue, les grossesses à un jeune âge, les troubles mentaux, les difficultés scolaires, les démêlés avec le système de protection de l'enfance et le système de justice pénal, la dépendance à long terme des services sociaux et de l'aide du gouvernement, et le fait d'élever des enfants qui risquent de répéter le même cycle.

En 2002, la Province a établi une équipe pour mettre en œuvre la première phase de la stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes au Manitoba. L'équipe de mise en œuvre multisectorielle est constituée de représentants de toutes sortes d'organismes gouvernementaux et communautaires qui offrent des services aux jeunes victimes d'exploitation sexuelle. La stratégie inclut plusieurs initiatives dans les domaines de la prévention, de l'intervention, de la législation, de la coordination, de la recherche et de l'évaluation, dont la mise en place a eu lieu au cours de six dernières années. La Province se prépare maintenant à lancer la deuxième phase de la Stratégie manitobaine de lutte contre l'exploitation sexuelle.

Sommet des travailleurs de première ligne

Le ministre des Services à la famille et du Logement, M. Gord Mackintosh, a organisé un sommet de deux jours intitulé *Les travailleurs de première ligne, des Manitobains travaillant ensemble pour mettre fin à l'exploitation sexuelle*, les 17 et 18 mars 2008. Cent quatre-vingt quinze personnes ont assisté aux ateliers du Sommet, soit 65 à Thompson et 130 à Winnipeg. Le Sommet a réuni des travailleurs des services aux jeunes, des agents des services de police ainsi que des représentants de la justice, des groupes communautaires, des éducateurs, des groupes autochtones et des organismes gouvernementaux afin d'élaborer des stratégies visant à aider les enfants victimes d'exploitation sexuelle qui changent leur vie de manière positive et à empêcher d'autres enfants de devenir victimes d'exploitation sexuelle. Quatre Aînés et grand-mères ont présidé le Sommet.

Un comité consultatif, formé de représentants gouvernementaux et communautaires d'un certain nombre de secteurs travaillant avec les enfants et les jeunes victimes d'exploitation sexuelle, a organisé les ateliers du Sommet. Celui-ci a été coprésidé par la sergente Michele Benoit du Service de police de Winnipeg et M^{me} Sonia Prevost-Derbecker, directrice générale du ALL Nations Coordinated Response Network (ANCR).

Le Sommet a donné suite à l'engagement pris par le gouvernement provincial en réponse aux recommandations du rapport d'enquête du juge John Guy sur le décès d'une jeune fille de 14 ans, Tracia Owen, publié en janvier 2008. La première des 28 recommandations portait sur l'organisation d'un sommet auquel participeraient tous les intervenants « afin d'examiner tous les moyens législatifs, juridiques et d'application de la loi possibles pour créer une stratégie visant à lutter contre l'exploitation sexuelle et l'usage des drogues dont sont victimes les enfants dans nos rues. »

Les ateliers du Sommet de deux jours à Thompson et à Winnipeg ont donné lieu à des recommandations liées aux quatre thèmes principaux du Sommet : 1) Dispositions législatives et l'application de la loi; 2) Continuum de services; 3) Rompre le silence et 4) Habilitation des enfants, des jeunes, des familles et des collectivités. Après le programme et la présentation d'ouverture par les Aînés et les conférenciers à Thompson et à Winnipeg, les participants ont été répartis en groupes de travail afin de cerner les questions, les possibilités et les lacunes existants dans les quatre domaines thématiques du Sommet ainsi que les recommandations prioritaires désignées. Le présent rapport décrit brièvement les recommandations émises au cours des ateliers ainsi que le plan d'action.

Thème 1 : Dispositions législatives et application de la loi

a) Discussions sur les contrevenants

Les discussions sur les contrevenants ont entraîné de fortes émotions et réactions de la part des participants. Selon le consensus, davantage devrait être fait à l'encontre des divers types de contrevenants participant à l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Les sujets des discussions allaient de la manière de tenir plus responsables les contrevenants adultes qui exploitent les enfants à l'aide du commerce du sexe visible dans la rue à des suggestions de sanctions plus sévères, les dispositions sur les sentences et l'augmentation de la durée du programme à l'intention des clients (« John School »).

Étant donné que les dispositions du *Code criminel* fédéral portent sur cette question et vu la complexité des dispositions d'application relatives aux accusations portées contre les contrevenants, les participants ont insisté sur l'importance de travailler avec les autorités fédérales.

Mesures prises

En 2009, les frais du Programme à l'intention des clients de la prostitution ont augmenté de 600 \$ à 800 \$ par participant. L'Armée du Salut a changé le nom du programme « John School » à programme à l'intention des clients de la prostitution pour mieux faire ressortir le fait que ceux qui y participent ont admis avoir commis une infraction, principalement contre des femmes défavorisées. Les contrevenants qui sont accusés d'exploitation sexuelle d'un enfant n'ont pas le droit de participer au Programme à l'intention des clients de la prostitution et doivent faire l'objet de poursuites dans le cadre du système de justice pénale.

La Province a nommé une coordonnatrice des cas d'exploitation sexuelle à la Direction des poursuites de Justice Manitoba qui sera chargée des cas d'exploitation sexuelle des enfants. Le sous-comité de lutte contre l'exploitation sexuelle du Provincial Advisory Committee on Child Abuse (PACCA) a commencé à examiner des façons d'utiliser la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* autant que possible. Les efforts concertés des organismes d'application de la *loi* et de protection de l'enfance et de PACCA ont récemment entraîné plus de recours à la Loi du Manitoba afin de mettre en garde les personnes qui seraient susceptibles de commettre des infractions en matière de protection des enfants, ou de porter des accusations contre elles, y compris les infractions concernant les cas d'exploitation sexuelle, comme causer le besoin de protection d'un enfant (article 17), omettre de communiquer qu'un enfant a besoin de protection (article 18) et s'ingérer dans la garde d'un enfant (article 52). À l'heure actuelle, les noms des contrevenants ayant fait l'objet de condamnations concernant des enfants sont inscrits dans le registre concernant les mauvais traitements.

Le Manitoba a fait preuve de leadership parmi les provinces et territoires canadiens en mettant en œuvre des initiatives visant à réparer les préjudices causés par la pornographie juvénile et sera la première province au Canada à exiger que ses résidents signalent les cas de pornographie juvénile à une entité compétente désignée. La *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (obligation de signaler la pornographie juvénile)* entrera en vigueur au début de 2009. Elle permettra de protéger les enfants du Manitoba en facilitant l'identification et le sauvetage de ceux qui sont présentés dans une représentation de pornographie juvénile, et d'identifier les

consommateurs de pornographie juvénile qui peuvent constituer une menace pour les enfants. En partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance, la Province lancera une campagne publique de sensibilisation sur le signalement obligatoire de la pornographie juvénile et prévoira la formation aux travailleurs des services à l'enfant et à la famille par des organismes d'accueil désignés dans toute la province en préparation de la proclamation de la Loi. La pénalité en cas d'omission de signaler la pornographie juvénile est une amende de 50 000 \$ ou une peine de prison d'une durée maximale de 24 mois, ou les deux.

Le Manitoba a présenté des lois provinciales sur le travail novatrices qui permettront de protéger les jeunes artistes de spectacle et les travailleurs étrangers temporaires contre l'exploitation. Ces deux groupes de personnes sont particulièrement vulnérables aux pratiques de recrutement peu scrupuleuses pouvant entraîner l'exploitation financière et sexuelle. La *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs* devrait entrer en vigueur le 1^{er} avril 2009. Ces nouvelles mesures législatives, les premières de ce genre au Canada, permettront d'améliorer le contrôle, l'application de la loi et la surveillance concernant les activités des travailleurs canadiens et étrangers, ainsi que le recrutement et l'exportation des enfants par les agences artistiques et de mannequins. La *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs* a été conçue en réponse à la hausse enregistrée dans le recrutement des femmes et des jeunes filles par les agences de mannequins, à l'augmentation importante du recrutement des travailleurs étrangers temporaires et à la croissance de l'industrie de la traite des personnes.

b) Le modèle albertain

L'Alberta a des dispositions législatives sur la protection des enfants qui visent particulièrement les enfants victimes d'exploitation sexuelle. En ce qui concerne les enfants en danger extrême en raison d'exploitation sexuelle qui ne sont pas disposés à participer à des services volontaires, les dispositions législatives de l'Alberta prévoient la détention non volontaire des enfants victimes d'exploitation sexuelle comme le fait la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* du Manitoba avec des programmes intensifs d'une durée limitée et définie.

Les réactions au modèle de l'Alberta au cours des ateliers du Sommet ont été mitigées, les participants soulignant son utilité potentielle pour un petit nombre de jeunes au Manitoba et mettant en garde contre la façon dont le Manitoba pourrait développer et adapter certains éléments du modèle albertain dans ses dispositions législatives. Les principaux commentaires et recommandations incluaient les suivants :

- Effectuer une recherche sur le modèle albertain; créer une solution manitobaine qui tienne compte de nos données démographiques et de nos besoins;
- Si nous adoptons le modèle albertain, nous devrions le faire avec une extrême prudence et prévoir des directives détaillées et une évaluation fine.
- Prendre en compte la nécessité d'avoir des options volontaires et involontaires.

Mesures prises

À l'heure actuelle, la *Loi sur la stabilisation des mineurs toxicomanes* du Manitoba inclut des dispositions prévoyant la détention non volontaire des mineurs qui s'infligent de sérieuses blessures en raison d'une consommation excessive et continue d'alcool ou d'autres drogues, dans un établissement de stabilisation des mineurs toxicomanes. Les mineurs qui sont en situation de crise immédiate et qui risquent de se blesser ou de blesser les autres sont placés dans l'un des deux établissements de stabilisation gérés par Marymount et Neecheewam à Winnipeg. En plus des dispositions de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*, le Knowles Centre et Marymount fournissent un placement sûr à plus long terme pour les enfants. La Province prévoit d'établir des liens plus étroits avec les établissements existants de soins en milieu surveillé, et, comme l'a recommandé les participants au sommet, un pavillon de ressourcement autochtone en régions rurales qui fournira une détention surveillée aux enfants victimes d'exploitation sexuelle. La formation concernant les victimes à risque élevé fournira à l'équipe Secours-rue des conseils sur les interventions menées auprès des mineurs à risque au moyen d'une approche multidisciplinaire.

c) Participation des organismes d'application de la loi et partenariat

Les commentaires des participants au sommet ont fait ressortir l'importance de nouer des liens étroits avec les organismes d'application de la loi et les autres intervenants. Les discussions ont souligné la nécessité d'un engagement à long terme à l'égard de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que de mesures particulières notamment des ressources accordées aux services de police pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Les intervenants ont également fait ressortir la nécessité d'établir des relations de travail plus étroites entre la Province et la GRC et d'avoir davantage d'activités pour les jeunes et de liens positifs avec les services de police, en plus d'une plus grande présence de la police dans les écoles.

Mesures prises

Justice Manitoba, Services à la famille et Logement et la GRC, aussi bien à l'échelle provinciale que nationale, ont commencé à discuter des possibilités d'une collaboration plus étroite. Des membres du personnel de la Direction des services de protection des enfants, des organismes des services à l'enfance et à la famille et de Justice Manitoba ont participé à un cours de formation de deux semaines offert conjointement par la GRC et la Province en avril 2008 sur les enquêtes sur les mauvais traitements infligés aux enfants. D'autres activités de collaboration entre la Province, la GRC et d'autres organismes d'application de la loi continueront d'être envisagées en ce qui concerne les possibilités de formation.

La GRC est membre actif de l'équipe d'aide aux jeunes victimes d'exploitation sexuelle des régions du Nord et continuera de collaborer avec d'autres intervenants régionaux dans tout le Manitoba. Deux spécialistes des enquêtes sur les cas d'exploitation sexuelle des enfants seront recrutés par les services de protection de l'enfance en 2009 afin de travailler avec les services de police et en partenariat avec les intervenants communautaires.

M. Mackintosh, ministre, a rencontré M. Keith McCaskill, chef du Service de police de Winnipeg, en octobre 2008 afin de discuter des efforts communs à faire pour traiter des questions liées à l'exploitation sexuelle des enfants. Ils ont décidé d'établir un protocole de travail axé sur la collaboration entre le Service de police de Winnipeg et les régies des services à l'enfant et à la famille.

L'Armée du Salut, le Service de police de Winnipeg, les services frontaliers de Travail et Immigration et la GRC de la région du Nord-Ouest, Section de l'immigration et des passeports, dirigent une équipe d'intervention chargée des cas de traite des personnes. Le mandat actuel de l'équipe est de traiter les cas de traite internationale des personnes et d'essayer de répondre aux besoins immédiats et à long terme des victimes de la traite des personnes au Manitoba. Justice Manitoba est en train de rassembler les intervenants pour discuter d'un mécanisme permettant de traiter des questions sur la traite des personnes.

d) Travailleurs des services externes et services de police

Les participants au Sommet ont convenu qu'il y a un manque de programmes et de travailleurs de services externes qui peuvent identifier les jeunes ayant un comportement de fugue ou dangereux, ou qui peuvent travailler avec eux. Les intervenants ont souligné la nécessité pour les services de police d'établir de meilleurs liens avec les travailleurs des services externes. Ils ont suggéré d'établir un réseau plus important de fournisseurs de services et de services externes qui comporte notamment plus de travailleurs des services externes pouvant travailler avec les services de police. Les participants ont suggéré à la Province de fournir des services permanents et externes particulièrement pour les jeunes victimes d'exploitation sexuelle, ainsi que d'augmenter les options saines comme les centres pour les enfants et les jeunes qui soient faciles d'accès dans les quartiers et qui utilisent des travailleurs ayant des acquis expérimentiels dans ce domaine.

Mesures prises

La Province recrutera un coordonnateur communautaire qui travaillera en étroite collaboration avec les services de police et les services externes et coordonnera une nouvelle équipe d'intervention multisectorielle, nommée Secours-rue. Le mandat de Secours-rue est d'aider les jeunes à échapper à l'exploitation en établissant des relations de soutien, en utilisant des techniques de motivation et en ayant accès à la vaste gamme d'interventions offertes y compris les soutiens communautaires et les options de protection tels que l'unité de stabilisation des toxicomanes, les unités d'intervention d'urgence, la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et le nouveau pavillon de ressourcement en régions rurales. Secours-rue aidera également les jeunes à ne pas devenir victimes d'exploitation sexuelle, en portant un intérêt particulier aux fugueurs à risque élevé. Il s'efforcera de mieux identifier les prédateurs, les lieux de prostitution et de consommation de drogues, et les autres endroits d'exploitation sexuelle en cherchant des éléments de preuves solides, grâce à l'échange d'information sur les accusations et les ordonnances d'interdiction de communiquer avec des enfants et sur la mise en application de la *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers*, et grâce à l'établissement de liens avec les services de police, les services des poursuites, les services de probation et la Section des enquêtes de la Direction de la sécurité publique. En plus des deux nouveaux spécialistes des enquêtes sur les cas d'exploitation sexuelle des enfants, il y aura deux travailleurs des services externes communautaires à Winnipeg et un à Thompson qui s'efforceront avec les services de police et les services de protection de l'enfant de réduire le nombre de jeunes fugueurs susceptibles d'être victimes d'exploitation sexuelle en trouvant et en retournant les mineurs qui se sont échappés des établissements de soins en résidences pour enfants également connus sous le nom de foyers de groupe.

La Province subventionnera le Little Sisters Outreach Program, un programme fournissant un soutien et de l'aide aux jeunes femmes du Honouring the Spirit of Our Little Sisters Program du Ma Mawi Wi Chi Itata Centre qui effectuent leur transition à l'âge adulte et à la vie autonome, ainsi qu'aux jeunes filles qui résident actuellement dans cette maison de transition. Le Manitoba reconnaît que les travailleurs des services externes jouent un rôle important pour aider les jeunes à risque à faire des changements de vie positifs. Il reconnaît également la nécessité de coordonner tous les travailleurs de services externes afin de maximiser les ressources et les services.

Thème 2 – Continuum de services

Les membres des groupes de travail ont répété plusieurs recommandations très importantes au cours de leurs discussions sur ce thème. Ils ont recommandé entre autres :

- que les fournisseurs de services de tous les secteurs offrent des soutiens et des services sans jugement et que des cours et de la formation soient offerts à tous ceux qui travaillent avec des enfants et des jeunes pour leur apprendre à fournir des soutiens appropriés et sans jugement;
- que l'âge requis pour l'admissibilité aux services et aux programmes soit augmenté à 21 ans dans certains cas;
- que la consultation, la sensibilisation du public et l'élaboration des services soient fondées sur l'expertise et les observations des jeunes et des adultes ayant des acquis expérimentiels dans ce domaine.

Mesures prises

L'un des principes directeurs de la Stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle du Manitoba est de veiller à la participation des jeunes et des adultes ayant des acquis expérimentiels. L'aide se poursuit en 2008-2009 pour le programme de certificat d'un an visant la formation des travailleurs des services à l'enfance et à la jeunesse, qui est offert en partenariat avec Ndinawemaaganag Endaawaad Inc. et le collège Red River aux personnes ayant des acquis expérimentiels qui désirent travailler dans ce domaine. La Province aidera également le Ndinawe Youth Transition Program qui fournit 12 unités de logement autonomes et des programmes de soutien aux jeunes âgés de 16 et 17 ans vivant de façon indépendante à Winnipeg et risquant d'être victimes d'exploitation sexuelle.

De plus, la Province augmentera son financement pour la formation spécialisée intensive sur l'exploitation sexuelle offerte aux travailleurs de première ligne multisectoriels dans toute la province.

a) Pavillon de ressourcement

Les participants aux ateliers du Sommet ont exprimé leur fort soutien quant à l'établissement d'un pavillon de ressourcement autochtone pour les enfants victimes d'exploitation sexuelle qui soit global, crée un sentiment d'appartenance et utilise une approche sans jugement. Ils ont suggéré que le pavillon soit accessible aux enfants, aux familles et aux collectivités afin d'encourager les visites des familles et la guérison de la famille tout entière.

Les participants ont indiqué que le pavillon devait être accessible à toutes les cultures et inclure diverses offrandes spirituelles et des Aïnés sur place. Les participants au Sommet ont recommandé de créer divers petits pavillons en fonction des groupes d'âges. Ils ont également recommandé que le pavillon offre toute une gamme de soutiens et de services, notamment dans les domaines suivants : les dépendances, la santé mentale, les connaissances pratiques, les possibilités récréatives, l'art de guérir et les éléments culturels et mobiles.

Mesures prises

La Province appuie une maison d'hébergement spécialisée de six lits pour les enfants victimes d'exploitation sexuelle dans les régions rurales du Manitoba. Cette action, également recommandée par la Winnipeg Stakeholder Coalition, répond à une recommandation du rapport d'enquête Tracia Owen qui indiquait « la nécessité d'avoir davantage de ressources pour la création d'un plus grand nombre de lits dans les établissements de soins en résidence pour les jeunes courant un grand risque d'exploitation sexuelle et de toxicomanie. » Un pavillon de ressourcement de six lits en régions rurales sera établi et offrira un mélange de méthodes de guérison traditionnelles autochtones et de ressources thérapeutiques et cliniques en vue de stabiliser et d'apaiser les jeunes les plus hostiles au changement.

b) Résoudre les lacunes des services

Les participants au Sommet ont recommandé d'améliorer les mesures de prévention de façon à ce qu'elles incluent plus d'éducation sur l'exploitation sexuelle pour les enfants et les jeunes, avec des programmes adaptés à leur âge commençant tôt ainsi que des programmes axés sur l'éducation des parents et l'habilitation des familles.

Selon le consensus au cours des ateliers, il faudrait améliorer l'accès aux services de santé mentale et aux programmes de mentorat communautaires. Il est également nécessaire de financer des postes à plein temps dans les programmes afin de réduire le renouvellement de l'effectif et susciter ainsi la confiance et la continuité chez les enfants et les jeunes ayant recours aux services.

De plus, les intervenants ont recommandé que les programmes actuels et nouveaux bénéficient d'un financement sûr et durable, plutôt que d'un financement lié aux projets. Ils ont souligné la nécessité de combler les lacunes existant dans les processus de signalement et d'enquête afin de fournir aux enfants un mode de signalement des cas d'exploitation qui suscite une réponse officielle, ainsi qu'une ressource multidisciplinaire qui fournisse des soutiens aux enfants, ou qui les coordonne, au cours des processus de signalement et d'enquête. De plus, ils ont recommandé que, dans la mesure du possible, la stabilité et la sécurité des enfants soient assurées dans l'éventualité d'un signalement d'un cas d'exploitation sexuelle.

Mesures prises

Le Manitoba fournira un financement sûr et durable aux organismes. Le Restoring the Sacred Program-Student Buddy Support Service, un service de soutien aux élèves par jumelage offert sous forme de projet pilote par Ka Ni Kanichihk Inc., va recevoir maintenant un soutien continu pour ses programmes. Ce programme de formation de mentorat par les pairs offre un soutien aux jeunes à haut risque âgés de 14 à 21 ans des collectivités des régions éloignées qui viennent résider à Winnipeg pour fréquenter l'école secondaire et qui sont considérés comme vulnérables à l'exploitation sexuelle.

La Province financera également le Transition, Education and Resources for Females (TERF) Mentor Program pour les jeunes. Ce programme de mentorat fournit, chaque année, des services intensifs et spécialisés de mentorat à environ 30 enfants et jeunes de Winnipeg qui sont victimes d'exploitation sexuelle.

En mai 2008, le Manitoba a annoncé une augmentation de 2,8 millions de dollars pour les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Le financement permettra à 20 autres fournisseurs de soins spirituels et de santé mentale de travailler au sein des régions régionales de la santé dans tout le Manitoba, et permettra aussi de créer et d'accroître les programmes communautaires de soutien et de traitement des dépendances.

c) Services dans les régions rurales et du Nord

Les participants au Sommet se sont clairement exprimés sur le besoin d'initiatives, d'aide, de stratégies et de services dans les collectivités des régions rurales et des Premières nations qui permettraient aux jeunes de demeurer dans leur collectivité, plutôt que de déménager à Winnipeg pour avoir accès aux services qui y sont offerts. Les services les plus mentionnés, en plus du pavillon de ressourcement, étaient les services externes, les haltes-accueil ouvertes en permanence avec un volet culturel permettant de répondre à toute une gamme de besoins, l'offre d'un Honouring the Spirits of Our Little Sisters Program dans les régions du Nord, le programme récréatif de jour et les maisons d'hébergement pour les interventions d'urgence. Les participants ont indiqué que les services devaient faire participer les parents nourriciers qui ont reçu une formation sur les besoins des jeunes victimes d'exploitation sexuelle, et être offerts dans toute la province. Un financement provincial et fédéral est requis pour créer et améliorer les programmes destinés aux jeunes des régions rurales du Manitoba.

Mesures prises

Le Manitoba reconnaît l'importance de fournir des services aux enfants et aux jeunes victimes d'exploitation sexuelle dans toute la province et les défis uniques auxquels sont confrontées les collectivités des régions rurales et du Nord. Parallèlement, le « Tracia's Trust », la stratégie provinciale de lutte contre l'exploitation sexuelle, en bénéficiera. Le Manitoba recrutera un travailleur des services externes à plein temps à Thompson en 2009 qui travaillera avec les intervenants et la GRC et s'efforcera particulièrement de réduire le nombre de fugueurs et de jeunes victimes d'exploitation. Tous les travailleurs de première ligne, y compris les parents nourriciers et les agents de la GRC, bénéficieront d'un meilleur accès à la formation spécialisée dans les régions rurales et du nord du Manitoba. La Province embauchera un coordonnateur des programmes communautaires pour faciliter le développement et les activités continues des initiatives de l'équipe du Nord, ainsi que pour offrir des conseils sur la question de l'exploitation sexuelle. En outre, un forum du Nord en 2009 aidera à mobiliser les collectivités pour la lutte contre l'exploitation sexuelle et sera axé sur la prévention des préjudices causés aux jeunes des régions du nord du Manitoba.

d) Amélioration de la coordination des services

Les participants ont jugé prioritaire de coordonner à la fois les services actuels et les nouvelles initiatives afin de maximiser leur efficacité et veiller à ce que les programmes bénéficient aux enfants et aux jeunes. Au cours de l'atelier de Thompson, les participants ont discuté de la lacune existant dans les services coordonnés après le signalement par un enfant ou un jeune. Ils ont recommandé de veiller à la coordination des services à partir du moment où le signalement d'un cas d'exploitation a lieu, à laquelle participeront

des médecins, des travailleurs des services à l'enfance et des membres du personnel des services à l'enfant et à la famille, des services de police et des écoles. Les participants au Sommet ont indiqué la nécessité pour les services de protection de l'enfance et la GRC d'agir plus rapidement pour traiter les cas d'exploitation et pour y donner suite. Ils ont suggéré de créer des postes de coordonnateurs communautaires dans les régions du sud et du nord du Manitoba. Selon eux, il faudrait envisager de centraliser la coordination des services externes. Les intervenants ont insisté sur la nécessité pour les 23 organismes des Premières nations de travailler ensemble et de fournir de meilleurs soutiens aux coalitions communautaires de lutte contre l'exploitation sexuelle.

Mesures prises

Le Manitoba embauchera un coordonnateur communautaire provincial chargé d'aider et d'appuyer l'établissement des équipes régionales multisectorielles de lutte contre l'exploitation sexuelle dans toute la province ainsi que leurs initiatives continues, particulièrement en ce qui a trait à la mobilisation des jeunes à risque, des Aînés, des personnes ayant des acquis expérimentiels dans ce domaine, des fournisseurs de services et des autres intervenants.

En collaboration avec le Service de police de Winnipeg, la Province organisera une initiative commune de formation concernant les victimes à risque élevé pour les organismes d'application de la loi et de protection de l'enfance, les travailleurs de services externes et d'autres intervenants multisectoriels au début de 2009. La formation, offerte par le sergent Fassett et le détective De La Paz de l'unité de lutte contre l'exploitation sexuelle du service de police de Dallas, permettra de créer un protocole visant à identifier les jeunes fugueurs susceptibles de devenir victimes d'exploitation sexuelle et à intervenir. Elle démontrera et renforcera la nécessité de comprendre les rôles et les responsabilités de chaque membre de l'équipe à partir du rétablissement des victimes et de la clôture réussie de l'enquête et des poursuites engagées contre les contrevenants identifiés, jusqu'au placement de l'enfant.

Le centre des enfants victimes du Manitoba devrait fournir des services coordonnés et centralisés aux enfants victimes d'abus sexuels dans tout le Manitoba. Cet établissement rassemblera des professionnels de la santé ainsi que des représentants de la justice, des agents des services de police et des membres des organismes communautaires qui s'occupent des cas de mauvais traitements infligés aux enfants, de violence familiale et de défense des droits des victimes. Il fournira en un seul lieu des entrevues judiciaires, des évaluations médicales, des interventions thérapeutiques, ainsi que des services d'aide aux victimes, de défense de leurs droits, d'examen des cas et de suivi des dossiers. La Province finance le poste de coordonnateur du modèle de centre des enfants victimes pour le Manitoba.

En réponse à une recommandation du rapport d'enquête Tracia Owen, le système informatique des demandes des Services à l'enfant et à la famille est en train d'être transformé afin de fournir un dispositif de repérage visant à déclencher l'examen d'un dossier précis une fois qu'un critère établi lié au niveau de risque a été atteint. La Province augmentera la capacité de son système informatique des services à l'enfant et à la famille pour la collecte des données pertinentes relatives aux familles bénéficiant de l'aide à l'enfance.

e) Recherche et évaluation

Les recommandations et les commentaires liés à la recherche et à l'évaluation ont permis de souligner la nécessité de fonder les initiatives sur les pratiques exemplaires à l'aide d'une approche multidisciplinaire, de se renseigner davantage sur les contrevenants, de collaborer, de faire un suivi des cas pour en étudier les réussites et les lacunes, et de se concentrer sur les résultats des interventions de traitement.

Mesures prises

Pour informer et éduquer les intervenants sur l'exploitation sexuelle des hommes à Winnipeg, un projet de recherche intitulé « Under the Radar – The Sexual Exploitation of Young Men – Manitoba Edition » a été entrepris par M^{me} Sue McIntyre, une chercheuse de l'Alberta, avec l'aide du Resource Assistance for Youth (RaY), qui a géré le projet au cours des deux dernières années. Le rapport est maintenant terminé, et tous les intervenants intéressés peuvent le consulter sur le site Web de M^{me} Sue McIntyre à www.hindsightgroup.com. Le Manitoba répondra aux recommandations de ce rapport grâce à *Révéle au grand jour* un projet qui permettra de coordonner et d'améliorer les ressources pour les hommes victimes d'exploitation sexuelle.

Thème 3 – Rompre le silence

Les priorités consignées ont souligné la nécessité de retravailler les divers types de services afin de mieux répondre aux besoins des personnes touchées par l'exploitation sexuelle et d'améliorer la sécurité de ces dernières. Les participants ont reconnu que les abus sexuels des enfants sont souvent perpétrés par des membres de la famille et que nous avons besoin de rompre le silence quant aux répercussions de l'inceste sur les familles et les collectivités. Les participants ont indiqué la nécessité d'appuyer les écoles, de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation du public et d'utiliser une approche générale pour l'éducation et la sensibilisation.

a) Services permettant de veiller à la sécurité

Des commentaires et des recommandations ont souligné la nécessité pour les enfants et les jeunes de pouvoir se rendre dans des lieux sûrs. Les participants ont fait les suggestions précises suivantes : des programmes de services externes permanents dans toute la province, des lieux où les enfants et les jeunes peuvent se rendre lorsqu'ils sont renvoyés de l'école ou de leur domicile, l'intégration de divers services (médicaux, de perfectionnement et autres services pertinents) en un même lieu qui soit structuré de la même manière que les centres ACCÈS. Les participants ont également recommandé de commencer l'intervention dès que les jeunes sont détenus par les services de police, plutôt que de les criminaliser, et d'aider les familles, plutôt que seulement les personnes concernées, afin que les enfants puissent grandir dans un milieu sûr.

Mesures prises

En 2009, la Province financera deux postes de spécialistes chargés des enquêtes sur l'exploitation sexuelle des enfants pour travailler avec les services de police et en partenariat avec les intervenants communautaires. Les postes répondent à un besoin de personnel et ont été recommandés par les participants au cours des ateliers du Sommet afin de fournir davantage de services coordonnés pour les enquêtes sur les contrevenants et de veiller à la sécurité des enfants et des jeunes victimes d'exploitation sexuelle.

Parallèlement à un meilleur accès à la formation spécialisée par d'importants intervenants dans toute la province, un réseau de travailleurs dévoués sera établi et ses membres seront formés en vue d'acquiescer et de partager leur expertise sur l'exploitation sexuelle avec leurs organismes et secteurs.

La stratégie provinciale pluriannuelle de lutte contre l'exploitation sexuelle s'appellera « Tracia's Trust », en commémoration de Tracia Owen et de sa vie. La stratégie comprendra la coordination des services pour des personnes de tout âge, dont les enfants, les jeunes et les adultes, ainsi que toutes les formes d'exploitation sexuelle, notamment la prostitution, la pornographie, le trafic sexuel d'enfants, le tourisme sexuel et la cyberprédation.

b) Plus de soutien à l'éducation dans les écoles

Les participants ont donné la priorité à la nécessité d'accorder plus de soutien aux écoles afin que les enfants et les jeunes reçoivent un enseignement individualisé et qu'ils ne passent pas entre les mailles du filet ou qu'ils choisissent d'autres stratégies d'adaptation. D'après les participants, l'éducation sur l'exploitation sexuelle devrait être obligatoire dans les écoles afin que les enfants et les jeunes aient la possibilité de s'informer à ce sujet et d'en discuter. Des enseignants ou des organismes externes pourraient offrir ces cours.

Mesures prises

Le gouvernement du Manitoba continue de faciliter l'utilisation des documents sur la sécurité personnelle intitulés « Kids in the Know » dans les écoles de toute la province. Il financera et facilitera l'utilisation des techniques d'enseignement intitulées Kapaapako Miikiwaap Lodge Teachings qui sont des documents d'apprentissage axés sur la prévention et fondés sur les méthodes d'enseignement traditionnelles autochtones du tipi. Ces méthodes ont été essayées dans des milieux scolaires et communautaires.

Le Manitoba continue d'appuyer sa stratégie de lutte contre l'exploitation sexuelle grâce à des initiatives provinciales d'éducation et de sensibilisation comme les vidéoconférences télévisées, une collection particulière de ressources éducatives de la bibliothèque de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, ainsi que par d'autres moyens. Le sous-comité de l'éducation du PACCA a également produit des trousseaux de renseignements sur l'exploitation sexuelle des enfants pour les enseignants.

c) Campagne de sensibilisation du public

Les participants ont recommandé de créer une vaste campagne de sensibilisation du public, avec des publicités et des moyens d'information visuels, qui comporte un message clair sur l'inadmissibilité de l'exploitation sexuelle. Selon les participants, la campagne devrait porter sur toutes les formes d'exploitation sexuelle dont l'inceste, la cyberprédation, la traite d'enfants et les images sur les mauvais traitements infligés aux enfants, grâce à une approche de développement communautaire faisant participer des particuliers à la communication des messages. La campagne devrait refléter les réalités régionales et en tenir compte. Les participants ont également suggéré d'inclure dans la campagne un volet sur la sensibilisation des collectivités aux ressources actuelles sur l'exploitation sexuelle des enfants.

Mesures prises

La Province a poursuivi la première phase de la campagne de sensibilisation du public « Stoppez la prostitution juvénile » en élaborant des documents de sensibilisation qui sont utiles aux régions à l'extérieur de Winnipeg pour la deuxième phase de la campagne. Le 13 novembre 2008, Child Find Manitoba a recruté plus de 400 bénévoles venant de toute la province pour participer au lancement de la deuxième phase de « Stoppez la prostitution juvénile ».

Un financement sera accordé en 2009 afin de créer et d'offrir des séances de formation d'une demi-journée sur l'exploitation sexuelle dans les collectivités de tout le Manitoba. L'atelier d'introduction sera axé sur la question des jeunes victimes d'exploitation sexuelle, les ressources existantes et les stratégies de prévention dans les collectivités manitobaines.

La Province a financé la traduction et la production des brochures « Sex Trade Reality Check » dans les neuf langues suivantes : anglais, français, swahili, mandarin, punjabi, tagalog, russe, espagnol et arabe. Les brochures sont à l'heure actuelle à l'étape de la production. Elles fourniront aux clients de la prostitution ou aux auteurs d'exploitation sexuelle, connus ou présumés, des renseignements sur les risques, les préjudices et les conséquences associés à la participation à l'industrie du sexe.

d) Engagement des leaders communautaires et autochtones

Les participants ont indiqué que l'obtention d'un engagement fort à long terme de la part des leaders était une priorité importante. Les participants ont fait des commentaires sur la nécessité pour le chef et le conseil ou le maire et les conseils de discuter de la question de l'exploitation sexuelle et d'assurer un meilleur leadership à cet égard. De même, les leaders communautaires doivent examiner ce qu'ils peuvent faire pour protéger les enfants. Il est nécessaire, à l'aide d'une approche générale, d'examiner les causes profondes de l'exploitation sexuelle des enfants, d'accorder plus d'importance aux questions sur les Autochtones et les femmes, de lutter contre la pauvreté et le racisme, et de mieux faire connaître les droits des enfants.

Mesures prises

La Province nommera un nouveau groupe de travail chargé de donner des conseils sur la mise en œuvre de « Tracia's Trust », la stratégie manitobaine de lutte contre l'exploitation sexuelle. Des discussions seront organisées avec les leaders autochtones afin de déterminer les mesures appropriées à prendre pour favoriser le leadership communautaire en ce qui concerne la question de l'exploitation sexuelle. Le Manitoba et les leaders autochtones vont organiser une séance de partage avec les autres provinces et territoires qui ont des méthodes d'enseignement pour rompre le silence. La Province examinera également les pratiques des autres provinces et territoires en ce qui concerne les mesures pour rompre le silence et pour examiner les causes profondes de l'abus sexuel des enfants dans les familles et les cas qui en découlent.

Thème 4 – Habilitation des enfants, des jeunes, des familles et des collectivités

a) Habilitation des enfants et des jeunes

Les participants au Sommet ont donné la priorité à la nécessité de faire participer les enfants et les jeunes à l'examen de la question de l'exploitation sexuelle. Selon eux, « les enfants sont les messagers et nous avons besoin de les écouter. » Les participants ont suggéré entre autres d'encourager les jeunes à participer aux initiatives permettant particulièrement d'obtenir leurs commentaires, par exemple en siégeant à des conseils et des comités, en se rassemblant grâce à divers modes de communication tels que les films pour discuter de diverses questions et en organisant des conférences communes et un sommet pour les enfants et les jeunes. Les intervenants ont également recommandé de trouver ou d'élaborer un outil de participation des jeunes afin d'obtenir leurs commentaires sur les forums et l'élaboration des politiques.

Mesures prises

Les équipes régionales devront élaborer un plan de participation des jeunes dans le cadre de leurs activités. Un forum du Nord sera axé sur la mobilisation des collectivités sur la question de l'exploitation sexuelle et sur la prévention des préjudices causés aux jeunes à risque élevé dans les régions du nord du Manitoba. Un groupe de planification a été établi, et le Forum du Nord devrait avoir lieu au printemps 2009.

b) Habilitation des personnes, des familles et des collectivités

Habilitation au niveau de la communauté

Les participants ont fait des commentaires sur la nécessité de renforcer l'habilitation au niveau de la communauté pour les pères, les garçons et les hommes afin que ceux-ci puissent se prononcer contre l'exploitation sexuelle, et pour les femmes afin qu'elles puissent revendiquer leur place et leur autonomie et transmettre cette exigence à leurs enfants. Les participants ont indiqué que les collectivités devraient avoir le pouvoir et les ressources de régler leurs propres questions. Ils ont recommandé de donner accès aux « conseils de grands-mères » comme ressources pour les collectivités.

Mesures prises

Le Manitoba déclarera chaque année une semaine de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le but de mobiliser les groupes d'action communautaires et les équipes régionales sur la question de l'exploitation sexuelle. Les équipes régionales seront chargées de recruter des « conseils de grands-mères » et des personnes ayant des acquis expérimentiels comme ressources pour leurs comités.

Aller de l'avant

Environ 195 intervenants manitobains se sont réunis lors du Sommet des travailleurs de première ligne à Thompson et à Winnipeg afin d'examiner les manières d'améliorer la stratégie manitobaine de lutte contre l'exploitation sexuelle, d'après les quatre thèmes du Sommet, à savoir : Dispositions législatives et application de la loi; 2) Continuum de services; 3) Rompre le silence et 4) Habilitation des enfants, des jeunes, des familles et des collectivités. Les deux ateliers du Sommet se sont soldés par de nombreuses recommandations constructives que le gouvernement du Manitoba devrait envisager de mettre en œuvre. Le plan d'action contenu dans le présent rapport tient compte de certaines des recommandations prioritaires du Sommet, mais les participants des ateliers ont émis d'autres recommandations précieuses. De même, le gouvernement a eu des consultations avec divers groupes d'intervenants des secteurs communautaires et autochtones qui reprennent un grand nombre des recommandations du Sommet. D'autres mesures pour mieux faire connaître les diverses formes de l'exploitation sexuelle des enfants seront étudiées.

Conformément aux commentaires des participants au Sommet, un groupe de travail, composé de responsables du gouvernement, de leaders des Premières nations, d'agents d'application de la loi, d'organismes communautaires et d'autres intervenants, sera chargé de donner des conseils dans l'avenir sur l'orientation des mesures à prendre dans le domaine de l'exploitation sexuelle, et d'étudier plus à fond toutes les recommandations faites par les participants des ateliers. Les ministères provinciaux responsables du commerce et du tourisme seront invités à participer aux discussions afin de traiter de la question sur l'exploitation sexuelle des enfants au Manitoba dans le cadre de la responsabilité sociale d'entreprise et du tourisme sexuel d'enfants. Les Manitobains travaillent ensemble pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants.

Services à la famille et Logement
Services de protection des enfants
204-945-6964